

# Plan de versement: *Swiss Life CapitalPlan Invest*

*Vous disposez d'un capital que vous souhaitez investir de manière sûre et peu fluctuante au cours des prochaines années et qui devra par exemple vous servir de revenu supplémentaire à la retraite? Vous souhaitez avoir le choix entre des versements réguliers et un versement unique? Alors Swiss Life CapitalPlan Invest est la solution qu'il vous faut.*

## Vos besoins – notre solution

Vous recherchez un investissement sûr sans grandes fluctuations de valeur? Vous souhaitez décider ultérieurement par vous-même de percevoir votre capital sous forme de versements mensuels sur une période déterminée ou sous forme de montant unique sans frais supplémentaires à un moment donné?

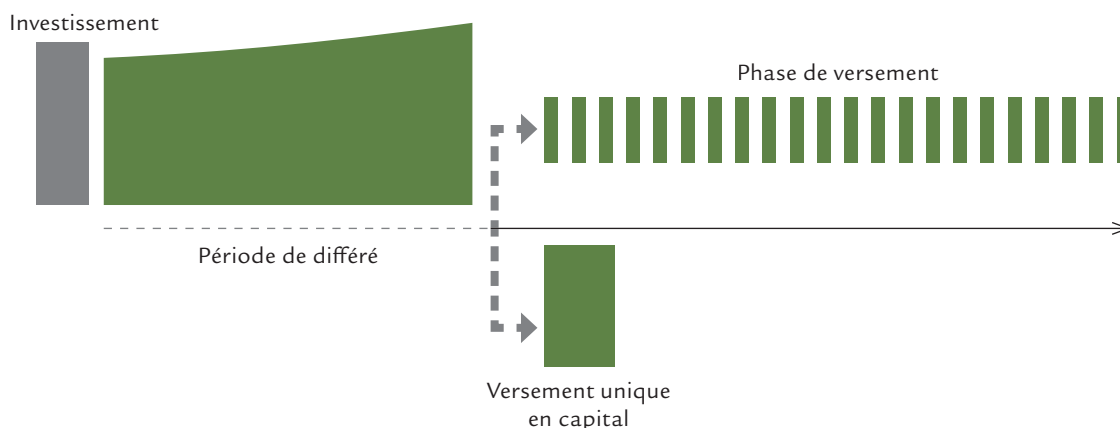
Avec Swiss Life CapitalPlan Invest, c'est exactement ce que vous obtenez: une solution de placement fiable et peu fluctuante, offrant au choix des versements mensuels ou un versement unique.

## Principe

Vous investissez un montant unique dans Swiss Life CapitalPlan Invest, définissez la date à partir de laquelle les versements mensuels doivent avoir lieu, et pour combien de temps. A cette date de début des versements, vous bénéficiez d'une option vous permettant de retirer votre capital intégralement et sans frais. Sur toute la durée contractuelle, vous profitez d'une rémunération globale.

## Vos avantages

- **Fiabilité:** placement fiable et peu fluctuant offrant une rémunération intéressante et un risque de perte limité.
- **Liberté de choix:** choix entre un versement unique en capital et des versements mensuels. Cette décision est possible jusqu'au début des versements.
- **Flexibilité:** libre choix de la date de début et de la durée des versements, des apports additionnels pouvant également être demandés.
- **Avantages fiscaux:** pas de droit de timbre, les versements mensuels sont fiscalement intéressants par rapport aux rentes viagères.



# Faits et chiffres

## Offre

Type de solution	Plan de versement (produit de capitalisation) avec option de versement en capital
Financement	Investissement en CHF
Forme d'épargne et de désépargne	Investissement unique, option de versement en capital ou versements mensuels
Apports additionnels	Susceptibles d'être demandés à tout moment jusqu'à huit ans avant le choix d'un capital
Montant minimum de placement	100 000 CHF
Impôts	Du point de vue fiscal, les versements se composent d'une part de remboursement de capital et d'une part de revenus. Seule la part de revenus est soumise à l'impôt sur le revenu. Celle-ci est soumise à l'impôt anticipé pouvant être remboursé. L'avoir contractuel est imposé en tant que fortune.

## Echéances

Age d'entrée minimum	18 ans
Age d'entrée maximum	77 ans
Age terme maximum	99 ans
Durée contractuelle minimale	22 ans
Durée contractuelle maximale	40 ans
Période de différé minimale	8 ans
Période de différé maximale	15 ans
Phase de versement minimale	14 ans
Phase de versement maximale	29 ans

## Prestations

Versements	Mensuels ou versement intégral de l'avoir contractuel sur demande au moment du premier versement, sans frais
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------



### Prochaines étapes: réponses à vos questions

Les solutions de prévoyance ne sont pas toujours évidentes à expliquer, nous en sommes bien conscients. Votre situation personnelle mérite en outre un conseil sur mesure. Contactez à cette fin votre conseiller ou votre conseillère, ou appelez-nous au 043 284 33 11.



Vous trouverez toutes les informations relatives à notre produit Swiss Life CapitalPlan Invest sur notre site Internet: [www.swisslife.ch/fr/capitalplaninvest](http://www.swisslife.ch/fr/capitalplaninvest)

Mention légale: la présente publication est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Le présent document marketing ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou des Informations clés pour l'investisseur (document d'information clé pour l'investisseur, DICI) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les données contenues dans le présent document marketing ne constituent en rien une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement des produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de succès futur.



SwissLife